

leur assurer la sécurité. L'attitude du Gouvernement n'est nullement modifiée parce que le coût de la construction d'habitations dépasse les moyens de dizaines de milliers de Canadiens qui ont besoin de se loger.

L'un des premiers problèmes auxquels il faut essayer de s'attaquer de nos jours, c'est de réduire le taux d'intérêt de 5½ p. 100 que perçoivent à l'égard de leurs hypothèques ces sociétés de prêt que subventionne pourtant le Gouvernement. Un intérêt de 5½ p. 100 est trop lourd à porter pour le travailleur ordinaire. Le Gouvernement subventionne pourtant les industries de l'acier et de l'or. Il distribue des subventions à droite et à gauche à l'entreprise capitaliste. Il est temps que le Gouvernement songe plus sérieusement à accorder des subventions qui répondent aux besoins de la population du pays. Nous pouvons tout aussi bien subventionner le logement que l'industrie sidérurgique, l'industrie minière ou les autres industries du genre au Canada. A notre avis, le Gouvernement devrait, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, accorder directement des prêts aux constructeurs à un taux d'intérêt ne dépassant pas 2 p. 100. Tant qu'on n'abaissera pas à ce niveau le taux d'intérêt, il y aura au pays des dizaines de milliers de personnes qui ne pourront pas acheter de maisons.

Dans le discours que j'ai prononcé le 21 avril, j'ai signalé qu'il serait bien plus utile de diminuer le taux d'intérêt que les frais des matériaux ou de la main-d'œuvre pour diminuer les frais fixes de la construction des habitations. Ce sont les intérêts de 5½ p. 100 qu'ils doivent payer qui constituent pour les Canadiens le plus lourd fardeau dans le domaine de l'habitation. Toute politique ministérielle destinée à satisfaire aux besoins de la population, monsieur l'Orateur, doit par l'intermédiaire de la Banque du Canada offrir aux constructeurs des prêts à un taux d'intérêt de 2 p. 100. Que l'on agisse ainsi et l'on aura résolu la plupart des difficultés qui font obstacle au programme de logement.

J'ai dit que le gouvernement actuel accorde des subventions à de très nombreux groupes de Canadiens. Je suis persuadé, tout comme ceux de mon groupe, que pour mettre des maisons à la disposition de ceux qui incapables de s'en acheter doivent les louer, il faudra que le Gouvernement subventionne des services publics de logement de manière à ce que les loyers soient mieux proportionnés aux moyens financiers des locataires à faibles revenus.

L'article 35 de la loi nationale sur l'habitation n'a pas été très efficace; la modification à

[M. Noseworthy.]

l'étude vise à rapprocher les articles 12 et 35 afin de voir s'il ne serait pas possible d'obtenir de meilleurs résultats, par l'entremise des services publics de logement. L'article 35 ne donnera pas satisfaction tant que le gouvernement fédéral ne prendra pas la responsabilité de prêter directement aux services publics de logement. Que l'on agisse ainsi et l'on secouera les entraves des sociétés de finance en utilisant les services du pays au profit de la population canadienne, ce qui résoudra le problème du logement.

Autre lacune essentielle du programme actuel: le fait que le Gouvernement en exercice répugne, vu son vif désir de stimuler l'entreprise privée et capitaliste, à s'engager directement dans la construction d'habitations. Si l'on veut résoudre le problème du logement, que l'on prête directement aux constructeurs à des taux d'intérêt ne dépassant pas 2 p. 100, en utilisant à cette fin les services de la Banque du Canada. Versons des subventions aux services publics de logement.

Il faudra adopter des dispositions grâce auxquelles les municipalités obtiendront l'aide du gouvernement fédéral en vue de l'établissement d'écoles et d'autres services requis par les nouveaux programmes d'habitation.

En troisième lieu, j'estime que la Société centrale d'hypothèques et de logement doit entreprendre directement la construction de logements à loyer modique. Elle devrait construire des maisons et les vendre ou les louer au prix coûtant aux gens qui en ont besoin. Par conséquent, monsieur l'Orateur, la modification projetée à la loi nationale sur l'habitation étant, à mon avis, loin de répondre aux exigences de l'heure en matière d'habitation, je propose, appuyé par l'honorable député de Saskatoon (M. Knight):

Que le projet de loi ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu... qu'il y a lieu d'étudier l'à-propos de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi nationale de 1944 sur l'habitation afin d'autoriser:

(1) La Société centrale d'hypothèques et de logement à effectuer des prêts directement au constructeur à un taux d'intérêt de 2 p. 100;

(2) La Société centrale d'hypothèques et de logement à subventionner les services publics de logement afin que les loyers puissent être proportionnés aux ressources financières des occupants à faible revenu;

(3) La Société centrale d'hypothèques et de logement à entreprendre la construction de maisons et à réaliser des projets d'habitations à loyer modique, là où de tels projets sont nécessaires, mais ne sont pas réalisés.

Si le Gouvernement est disposé à modifier complètement sa ligne de conduite et la loi nationale sur l'habitation, comme je l'ai indiqué, je suis convaincu que nous pourrions résoudre notre problème du logement et que nous n'aurons aucune difficulté, d'ici dix ans,